

Le 13 février 2015

[*Traduction*]

Fonction publique

M. Fitch : Hier, j'ai posé des questions au premier ministre à propos des récents congédiements de fonctionnaires auxquels son cabinet a procédé. J'ai dit que son cabinet approuvait toutes les embauches et tous les congédiements parce que c'est ce qui était indiqué dans la lettre de mandat qu'il avait envoyé à tous ses ministres. Lorsque j'ai demandé au premier ministre s'il avait lui-même ordonné les congédiements, il a prétexté qu'il s'agissait d'une question de ressources humaines et a dit que, pour cette raison, il ne voulait pas en parler.

Aujourd'hui, je vais simplement poser une question d'ordre général au premier ministre. S'il congédiait un sous-ministre sans raison, le ferait-il lui-même ou désignerait-il quelqu'un d'autre pour le faire?

[*Original*]

L'hon. M. Gallant : Je ne vais certainement pas répondre à toute question spécifique portant sur les ressources humaines. Je ne vais certainement pas non plus commenter sur le parquet de la Chambre des dossiers liés aux ressources humaines. Je ne vais certainement pas non plus répondre à des questions hypothétiques.

Je trouve la question du chef de l'opposition quelque peu malheureuse. Le ministre des Finances vient tout juste de faire une déclaration pour parler de la situation financière de la province. Nous venons de voir des données en ce qui a trait à la création d'emplois. Voilà les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Les dossiers spécifiques des employés de la fonction publique mentionnés par le chef de l'opposition ne font aucunement partie de ces priorités.

Je vais répéter ce que j'ai dit hier : Je suis très fier de la fonction publique de notre province, car elle travaille très fort. Ce sont des gens dévoués qui veulent améliorer le sort de la province. Nous sommes très chanceux d'avoir une fonction publique à ce point dévouée à l'égard de son travail et nous allons travailler avec elle afin de nous assurer de faire croître l'économie et d'aider davantage les familles.

[*Traduction*]

M. Fitch : Le fait que le premier ministre ne réponde pas à la question est décevant, car il s'agit d'une directive qui, encore une fois, émane de son cabinet. Selon les lettres de mandat, le Cabinet du premier ministre examinerait toutes les embauches et tous les congédiements.



J'ai dit « un sous-ministre », mais je vais élargir la question. C'est une question d'ordre général. Si le premier ministre voulait, disons, renvoyer sans motif valable trois sous-ministres, deux ou trois PDG, deux ou trois directeurs des communications et deux ou trois directeurs relevant du Tourisme, donnerait-il lui-même les directives à cet effet ou chargerait-il quelqu'un de faire une telle basse oeuvre?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je ne ferai aucune observation sur des questions précises relevant des ressources humaines, ni certainement sur des questions hypothétiques. Je vais plutôt consacrer le temps à ma disposition, soit 50 secondes, à rectifier certains des propos que j'ai entendus au cours des derniers jours à l'Assemblée législative.

Nous appuyons fermement le projet d'Oléoduc Énergie Est, et ce, depuis le début. Nous nous sommes joints au gouvernement à l'époque, lorsque nous siégions du côté de l'opposition, pour appuyer unanimement une motion voulant que le projet d'Oléoduc Énergie Est englobe le Nouveau-Brunswick et Saint John.

L'investissement de 900 millions de dollars que nous voulons réaliser dans nos infrastructures s'échelonne sur six ans, non sur quatre ans ni par année, comme il a été suggéré aujourd'hui à l'Assemblée législative. De plus, l'investissement ne vise pas que les routes et il ne vise pas que les ponts. Il vise les infrastructures stratégiques qui peuvent nous aider à créer des emplois et à bâtir l'économie.

[*Original*]

J'espère que nous aurons un débat plus constructif ici, à la Chambre ; les gens du Nouveau-Brunswick le méritent.

[*Traduction*]

M. Fitch : Si le premier ministre voulait bien répondre à quelques questions, les gens du Nouveau-Brunswick apprécieraient alors le débat. Mettons cela de côté. Puisque le premier ministre se retranchera, pour les questions posées, derrière les ressources humaines, passons à quelque chose de plus général.

Prenons par exemple une équipe de gestion de projets — une équipe qui était en place lorsque nous étions au pouvoir et qui accomplissait un excellent travail. Le premier ministre agirait-il de son propre chef pour dissoudre l'équipe de gestion de projets ou demanderait-il à des membres de son personnel politique de s'en charger?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition formule la question comme s'il s'agissait, d'une part, d'une question très précise liée aux ressources humaines et, d'autre part, d'une question hypothétique. J'ai dit très clairement que je ne répondrai à ni l'une ni l'autre des questions. Je ne peux, à nul endroit, faire d'observations sur des questions liées aux ressources humaines, ce qui, manifestement, comprend l'Assemblée législative. Je ne répondrai pas à des





questions hypothétiques, car nombreuses sont les questions sérieuses que devrait poser l'opposition.

L'une des choses que j'aimerais aussi rectifier et dont j'aimerais parler à l'Assemblée législative a trait au fait que le gouvernement précédent nous a mis sur la bonne voie en ce qui concerne nos finances. Je sais que le gouvernement à l'époque a pris des décisions difficiles. Nous en sommes bien conscients, mais je veux rectifier quelque chose. Le gouvernement en question avait un plan, ou prétendait en avoir un, pour équilibrer les comptes d'ici à 2017. Or, il a présenté un déficit structurel et une somme mystère de 300 millions de dollars. Cette somme de 300 millions de dollars, qui venait simplement de nulle part, est celle que les gens d'en face allaient trouver, comme par magie, pour équilibrer les comptes.

Nous avons un véritable plan. Nous ferons croître l'économie et assainirons nos finances, et nous veillerons à obtenir des résultats.

Le président : Le temps est écoulé.

Budget

M. Fitch : Le premier ministre parle encore une fois de questions hypothétiques. Il s'agit d'une histoire vérifiable. Voici ce qui s'est passé. Nous avions mis sur pied un plan d'amélioration continue. Nous comptions une équipe de gestion de projets qui trouvait des sources d'économies. Elle trouvait des sources d'économies qui conduiraient à un budget équilibré en 2017. Le premier ministre a sollicité notre avis lors de la tournée « jetons le blâme sur les gens ». Eh bien, à notre avis, il doit être tenu compte du travail que faisait l'équipe de gestion de projets. Le travail a été fait. C'est pourquoi nous voulons que le premier ministre examine le tout et reconsidère le fait qu'il lui est possible d'équilibrer le budget en 2017.

Le gouvernement a reçu un coup de pouce du gouvernement fédéral sous forme de fonds additionnels, mais nous constatons déjà une hausse des dépenses. Les Libéraux ne parviennent pas à maîtriser leurs désirs sur le plan des dépenses. Nous le savons, car ils ont promis des dépenses totalisant 1 milliard de dollars. Les gens d'en face n'auraient au fond qu'à tenir compte de ce que nous voulons faire valoir par rapport à l'équipe de gestion de projets que le premier ministre a personnellement dissoute pour se remettre en voie d'équilibrer le budget d'ici à 2017. Ils pourraient maîtriser leurs dépenses et faire ce qu'il faut faire.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je veux préciser quelques faits. Les parlementaires du côté de l'opposition affirment que, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils avaient un plan pour équilibrer les comptes. S'ils avaient eu un plan, ils auraient équilibré les comptes. Ils y seraient parvenus en quatre ans, comme ils l'avaient promis.



J'ajouterais que nous avons effectivement repris les idées des gens de l'opposition. Les idées que le gouvernement précédent a présentées font partie du processus de révision stratégique des programmes. Aucune idée n'a été écartée. Appliquerons-nous chacune d'entre elles? Cela est peu probable. Appliquerons-nous certaines des idées? Absolument. Toutes les idées que le gouvernement précédent a rassemblées seront considérées. Nous continuerons bien sûr d'examiner le tout et nous espérons certainement que l'opposition nous appuiera lorsque certaines de ces idées seront proposées en vue d'assainir nos finances.

De plus, je veux souligner une chose que je trouve quelque peu ironique. L'opposition essaie maintenant de s'attribuer le mérite de l'état de nos finances parce que nous avons reçu une aide ponctuelle du gouvernement fédéral. L'ancien gouvernement essaie de s'attribuer le mérite de l'état des finances des dernières années et des derniers mois, mais ne veut pas en faire autant en ce qui concerne les pertes d'emplois encourues pendant les premiers mois. L'opposition doit se montrer beaucoup plus constructive.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre dit qu'il ne répondra pas à des questions hypothétiques. Il ne répondra pas aux questions et il se retranche derrière les ressources humaines. Toutefois, rappelons qu'un plan avait été mis en place et que, au titre de ce plan, des sous-ministres et des comités avaient pour tâche d'équilibrer le budget en 2017. Le gouvernement actuel est venu dire : Nous ne tenterons même pas d'équilibrer le budget au cours de notre mandat ; nous y verrons après les prochaines élections. Est-ce agir de façon responsable? Les gens du gouvernement continuent de dépenser. Les dépenses dépassent déjà le budget prévu. Maintenant, le gouvernement bénéficie d'un coup de pouce grâce à des fonds fédéraux. Le premier ministre s'engagera-t-il à examiner les possibilités qu'offre le projet de révision prévu? Reconsidérera-t-il les dépenses de 1 milliard de dollars qu'il a promises et entreprendra-t-il d'équilibrer le budget en 2017?

L'hon. M. Gallant : Les parlementaires du côté de l'opposition ont commencé par dire que nous allons trop loin en ce qui a trait aux gains d'efficience que nous voulons réaliser au titre du processus de révision stratégique des programmes ; maintenant, ils disent que nous n'allons pas assez loin et que nous devons agir plus rapidement.

Le chef de l'opposition dit que nous avons défait le travail que les gens du gouvernement précédent avaient commencé. D'abord, remettons le tout dans son contexte. Les gens d'en face ont dit qu'ils équilibreraient les comptes en quatre ans. Ils ne l'ont pas fait. Ensuite, ils ont présenté un plan visant, en leurs mots, à équilibrer le budget d'ici à 2017. Disposaient-ils, par contre, d'un plan précis à cette fin? Ils ne disposaient d'aucun plan. Ils n'ont fait qu'inscrire au budget une somme mystère de 300 millions de dollars.

Le chef de l'opposition parle maintenant de certaines des idées qui auraient été proposées par le gouvernement précédent. Je viens de répondre à la question. Oui, nous considérerons les idées en question. Pour tout dire, je tiens à remercier le gouvernement précédent d'avoir au moins amorcé le processus. Des idées ont germé qui, dans un contexte de révision stratégique des programmes, seront très utiles. Elles seront prises en compte. Certaines de ces idées seront



appliquées, et j'espère certainement que nous obtiendrons l'appui de l'opposition quand nous procéderons à cet égard.

Prisonniers

M. Northrup : Le ministre de la Sécurité publique a eu droit à des applaudissements enthousiastes hier lorsqu'il a dit que le député de Miramichi et lui faisaient équipe. Eh bien, je veux que le ministre sache que faire partie de la même équipe veut dire qu'il faut être à l'écoute de ses coéquipiers et de ses collègues. Sur le site Web de la chaîne de radio Sun FM, voici ce qui est dit du coéquipier du ministre de la Sécurité publique :

Bill Fraser, ministre du Tourisme et député de Miramichi, a aussi exprimé sa frustration à l'égard de la situation. Il a écrit une lettre à M. Blaney lui demandant d'expliquer les raisons du transfert et de l'annuler. [Traduction.]

De ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons le ministre du Tourisme et les gens remarquables de la Miramichi. Le ministre de la Sécurité publique prendra-t-il le dossier en main?

L'hon. M. Horsman : Je remercie le député d'en face de ses questions et des préoccupations dont il a fait état. Je veux d'abord m'assurer que les gens qui sont ici et les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que je ne suis pas ici pour les applaudissements. Je suis ici pour travailler pour la population du Nouveau-Brunswick et pour travailler avec mon équipe afin que la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et, surtout, dans le cas présent, celle des gens de Miramichi soit entière et absolue. Je veux remercier le ministre fédéral d'avoir répondu à mon appel, vu l'importance de la question. La communication entre les gens est tellement importante — et le ministre répond toujours à mes appels — pour rassurer les gens de la province et leur dire que la personne en question est sous les verrous et qu'elle ne menace pas leur sécurité. Merci.

M. Northrup : Le ministre de la Sécurité publique a laissé tomber les gens de Fredericton pour ce qui est de l'hôpital Chalmers, il a laissé tomber les gens de Miramichi et, dans son autre ministère à Moncton, le ministère de la Justice, il a transgressé le protocole dans une salle d'audience l'autre jour.

Pourquoi le ministre de la Sécurité publique ne veut-il pas prendre le dossier en main? Je ferais mieux de poser mes questions au ministre du Tourisme et ministre régional de la Miramichi. Je suis sûr qu'il serait plus disposé à prendre la situation en main. Je sais qu'il fait partie de l'équipe libérale et que je fais partie de l'équipe progressiste-conservatrice, mais nous sommes tous deux membres de l'équipe du Nouveau-Brunswick. Nous voulons faire tout en notre pouvoir pour mettre fin rapidement à la situation. Que pouvons-nous faire pour aider et accompagner le ministre du Tourisme dans ses efforts d'annulation du transfert?

L'hon. M. Horsman : Il s'agit d'un sujet de préoccupation touchant à la sécurité publique, et je vais répondre à la question. Je suis très honoré de pouvoir aider, surtout dans le contexte





actuel, les gens de la province dont parle le député d'en face, soit les gens de Miramichi. Je veux les rassurer de nouveau, et il est très important qu'ils sachent qu'ils sont en sécurité. J'ai répondu à des appels de gens de Miramichi et je leur ai donné une fois de plus l'assurance qu'ils étaient en sécurité. Ils sont autant en sécurité le 13 février 2015 qu'ils l'étaient le 13 février 2014. Encore une fois, je veux rassurer les gens de la province et les gens de Miramichi sur le fait qu'ils sont en parfaite sécurité.

Je veux remercier le ministre fédéral, étant donné que je lui ai parlé personnellement. Je veux le remercier encore d'avoir répondu à mes appels et de maintenir les voies de communication ouvertes, ce qui est tellement important. Merci.

M. Northrup : Voilà qui n'est certainement pas rassurant pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, ni pour les gens de la Miramichi et de toute la province. Je devrais peut-être m'adresser à quelqu'un au sommet de la pyramide, car tout semble provenir du Cabinet du premier ministre. Pour une raison quelconque, le ministre de la Sécurité publique refuse d'appuyer son propre coéquipier. Il refuse d'appuyer les députés de la région de Miramichi membres de son propre parti.

Je crains que le premier ministre ait imposé le silence au ministre du Tourisme à cet égard. Nous savons que ce dernier, en tant que député de Miramichi, suit la situation depuis le début, depuis le premier jour. Quant au ministre de la Sécurité publique, il lui a fallu plusieurs jours — je le répète, plusieurs jours — pour s'investir dans la situation.

Y a-t-il une bonne raison, qui échappe à toute la population du Nouveau-Brunswick, pour laquelle le transfert ne devrait pas préoccuper les gens de la Miramichi? Ils sont préoccupés — je ne peux le dire autrement —, comme tout le monde dans notre province. Pourquoi ne pas tous demander — tout le monde dans la province...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, je ne comprends pas. Hier, j'ai écouté le député d'en face, qui était ministre de la Sécurité publique au sein du gouvernement précédent, me dire... Il devrait très bien connaître la procédure. La question relève du gouvernement fédéral. Pour ce qui est des installations, je crois fermement au Service correctionnel du Canada, j'y fais confiance, et il devrait en être de même pour le député. Il sait comment le tout fonctionne.

Encore une fois, pourquoi jette-t-il de l'huile sur le feu? La question est bel et bien réglée, mais il continue de donner de la notoriété à la personne en question, ce qu'il ne devrait pas faire. La population devrait se sentir en sécurité.

En tant que ministre de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick, ma priorité absolue est d'assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick, et je continuerai à travailler avec les gens de mon ministère et les gens qui sont ici aujourd'hui pour m'aider à y parvenir. Merci.



Mesure législative sur les prêts sur salaire

M. Coon : L'une des choses que j'ai découvertes à propos de l'Assemblée législative, c'est que, même si de nombreux projets de loi y sont adoptés pour répondre à des problèmes et à des défis, un nombre étonnamment élevé de projets de loi n'est jamais proclamé ni mis en oeuvre.

La *Loi concernant les prêts sur salaire* en est un exemple frappant, car, même si elle a reçu le 30 avril 2008 la sanction royale et a été modifiée pas plus tard que l'année dernière, elle n'a toujours pas été proclamée.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Est-il conscient que la mesure législative visant à protéger les travailleurs à faible revenu des sociétés de prêt sur salaire qui leur imposent des taux d'intérêt prohibitifs est reléguée aux oubliettes depuis sept ans?

L'hon. M. Horsman : Si je peux me permettre, je vais, en tant que ministre de la Justice, répondre à la question. Je veux d'abord remercier le député de Fredericton-Sud de cette question très importante. Comme il le sait sans doute, la question des prêts sur salaire relève de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs. La question tombe à point nommé puisque la commission cherche actuellement à recueillir des observations du public au sujet des règles proposées relativement aux taux d'intérêt et aux autres coûts liés à un tel service. La période de consultation, durant laquelle les gens peuvent soumettre leurs observations écrites, a débuté le 30 janvier et se terminera le 31 mars. Notre gouvernement continuera de travailler étroitement avec la commission pour faire en sorte que les consommateurs soient protégés et qu'ils paient un taux d'intérêt et des frais équitables lorsqu'ils utilisent les services de prêts sur salaire et autres services du genre.

J'inviterais aussi les gens d'en face et toutes les personnes du Nouveau-Brunswick qui utilisent ce genre de service, à exposer à la commission leur opinion sur les taux d'intérêt maximums et les autres frais proposés. Les renseignements sont disponibles auprès de la commission...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Le Nouveau-Brunswick compte au moins 27 bureaux de prêts sur salaire, dont 11 rien que dans la ville de Saint John. Les taux d'intérêt peuvent, sur une année, dépasser 500 %. Par conséquent, les travailleurs à faible revenu se retrouvent parfois pris au piège, ce qui les oblige à demander des prêts sur salaire à une compagnie pour payer un prêt qu'ils avaient contracté antérieurement auprès d'une autre compagnie. Le Manitoba limite à 17 % le coût d'emprunt, soit 17 \$ par tranche de 100 \$ empruntés.

Le ministre veillera-t-il à ce que notre mesure législative sur les prêts sur salaire soit mise en oeuvre quand la Commission des services financiers et des services aux consommateurs aura terminé ses consultations le 31 mars pour que cessent sur-le-champ les pratiques usuraires de prêts sur salaire qui exploitent les travailleurs à faible revenu?





L'hon. M. Horsman : Comme j'ai dit, et je n'ai pas pu terminer par manque de temps — je m'en excuse —, j'inviterais les gens d'en face et toutes les personnes du Nouveau-Brunswick qui utilisent ce genre de service, à exposer à la commission leur opinion sur les taux d'intérêt maximums et les autres frais proposés. Les renseignements sont publiés sur le site Web de la commission, et je serais très content de fournir au député d'en face le lien vers le site.

Il est vrai que des personnes vivent d'un chèque de paie à l'autre. C'est pourquoi le gouvernement actuel a l'intention, suivant l'un des piliers de notre plateforme, de créer des emplois, de faire preuve de responsabilité fiscale et d'aider les familles à trouver de l'emploi pour qu'elles n'aient pas à avoir recours aux compagnies en question. Encore une fois...

M. Coon : Pendant que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs mène des consultations publiques sur les frais et taux liés aux prêts sur salaire, des personnes du Nouveau-Brunswick s'enfoncent de plus en plus dans la spirale financière des emprunts contractés auprès de compagnies de prêts sur salaire. Le premier ministre offrira-t-il lui-même une solution à ces personnes pour qu'elles sortent de ce guêpier financier, lequel aurait pu être évité si la *Loi concernant les prêts sur salaire* avait été proclamée il y a sept ans?

L'hon. M. Horsman : Je veux remercier le député de Fredericton-Sud. La question est certainement préoccupante pour les gens de la province et les familles qui vivent d'un chèque de paie à l'autre. Je veux répéter au député d'en face que nous tentons précisément, du côté libéral de la Chambre, d'apporter une solution. Nous cherchons à créer des emplois afin que les gens n'aient pas à utiliser les services en question ou à vivre d'un chèque de paie à l'autre en se servant d'un chèque pour en payer un autre.

Encore une fois, je veux rassurer les gens de la province quant au fait que nous examinons la situation. Comme je l'ai déjà dit, un site Web est mis à disposition pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations. La période de consultation a débuté le 30 janvier et se poursuivra jusqu'au 31 mars. Les personnes intéressées peuvent se rendre sur le site Web pour faire part de leurs préoccupations afin que nous puissions aider les familles du Nouveau-Brunswick. Merci.

Financement des soins de santé

M. B. Macdonald : Hier, nous avons obtenu du ministre de la Santé une demi-vérité, et j'aimerais le remercier d'avoir au moins admis que la somme très nécessaire de 200 millions prévue au budget pour des améliorations à l'hôpital Chalmers avait été affectée autrement. En tant que députés, nous sommes ici pour surveiller la façon dont l'argent des contribuables est dépensé, et j'aimerais obtenir l'autre moitié de la vérité. Voyons où est passé l'argent.

Il y a six mois, une somme de 200 millions de dollars avait été prévue au budget pour la réalisation d'un projet visant à apporter au cours des prochaines années des améliorations indispensables à l'hôpital Chalmers. Il s'agissait de 4 millions cette année, de 16 millions l'année prochaine et de 16 millions l'année suivante, jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars,



soit la somme prévue pour les améliorations. Maintenant, aucun financement ne semble être prévu à cet égard. Aucun financement n'est prévu cette année, ni l'année prochaine, ni l'année suivante, et rien n'est envisagé pour l'hôpital Chalmers — pas la moindre amélioration.

Ma question s'adresse au député de Fredericton-Nord. En tant qu'unique député libéral de Fredericton au sein du Cabinet, quel choix difficile a-t-il fait? Il a choisi entre les soins de santé à long terme pour les gens de Fredericton et quoi d'autre?

L'hon. M. Boudreau : Si le député d'en face avait laissé parler les faits et avait été à l'écoute de ses collègues à l'époque, il saurait probablement ce qui en est de la situation. Tout d'abord, une annonce a été faite, mais une annonce ne garantit pas le financement pour la durée du projet.

Vous vous rappellerez que l'ancien ministre de la Santé s'est levé à la Chambre et a dit, lorsque cette annonce a été faite, que les finances publiques étaient redressées. Savez-vous quoi? Les finances ne sont pas redressées, et, en tant que province, nous avons encore des décisions difficiles à prendre.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, lorsque je travaillais avec mes collègues du Cabinet à la préparation du budget de capital, le nombre de demandes était beaucoup plus élevé que le montant d'argent pouvant être investi cette année, et il a fallu prendre des décisions. Le projet de centre de santé communautaire à Fredericton était beaucoup plus avancé, pour ce qui est de sa réalisation, que le projet de l'Hôpital Dr Everett Chalmers ; nous avons donc choisi d'aller de l'avant avec le centre de santé communautaire à Fredericton.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. B. Macdonald : J'aurais aimé avoir une réponse du député de Fredericton-Nord, mais je sais qu'il n'est pas disposé à défendre les intérêts des gens de Fredericton. Je suis sûr que je serai tenu d'écouter le ministre de la Santé pour en savoir davantage.

Je sais que les mathématiques sont difficiles, mais le ministre de la Santé, en tant qu'ancien ministre des Finances, compare des pommes et des oranges. Il sait très bien que, l'année dernière, le ministère de la Santé a en fait dégagé un excédent de 40 millions de dollars, mais cela n'est pas reflété dans le budget de capital. Ce n'est pas de cela dont nous parlons. Il s'agit là de fonds de fonctionnement. Parlons des fonds de fonctionnement.

Cette année, le budget de capital qu'a présenté le gouvernement s'élève à 597 millions de dollars. Nous avions prévu 483 millions ; il y a donc une différence de 114 millions de dollars dans le budget de capital. Vous dépensez davantage au titre du budget de capital que ce que nous avions prévu. J'aimerais savoir où est passée la somme de 4 millions qui devait être affectée cette année à l'hôpital Chalmers. Pendant que nous y sommes, pourquoi ne parlons-nous pas de la façon dont sera investie la somme supplémentaire de 114 millions que vous dépensez cette année? Vous ne pouvez pas continuer à nous parler de choix difficiles.



Le président : Veuillez vous adresser à la présidence, Monsieur le député.

L'hon. M. Boudreau : Si le député d'en face veut parler de chiffres, je vais lui faire part de quelques chiffres.

Comme je l'ai dit, tout d'abord, l'ancien ministre de la Santé s'est levé et a dit que les finances publiques étaient redressées. Ce n'est pas le cas. Il a fait une annonce et a essentiellement dit que le projet de l'Hôpital Dr Everett Chalmers se chiffrerait, en tout et pour tout, à 200 millions de dollars, mais cela ne garantit pas l'affectation de fonds année après année. Toutefois, lorsque l'ancien gouvernement a déposé l'année dernière son budget de capital pour l'année en cours, laquelle se termine le 31 mars, il avait affirmé que, parce que le projet était pour lui une priorité, il avait prévu à cette fin, dans le budget déposé, une somme de 4 millions de dollars. Voulez-vous savoir combien d'argent l'ancien gouvernement a en fait consacré au projet de l'Hôpital Dr Everett Chalmers? C'était 90 000 \$. Même si les gens d'en face se sont levés et ont annoncé qu'ils investiraient 4 millions dans le projet pour le faire avancer, c'était 90 000 \$.

M. B. Macdonald : J'aimerais vraiment entendre le député de Fredericton-Nord, car il est le représentant de la région de Fredericton au sein du Cabinet. Il est présent quand il est consenti à des réductions et quand les choix difficiles dont nous entendons tant parler sont faits. J'aimerais vraiment entendre son point de vue.

Monsieur le président, je vous dirais que le ministre de la Santé s'embrouille un peu dans ses chiffres. C'est ce que je comprends d'un document qui vient de son ministère. Je serais content de lui faire part du chiffre qui y est énoncé. Le document indique que la somme de 4 millions était prévue pour cette année, soit 2014-2015. Cet argent n'a pas encore été dépensé. Voilà ce que je comprends. Les 4 millions de dollars n'ont pas encore été dépensés.

Nous entendons sans cesse dire que le projet en question a été écarté, ce qui est peut-être vrai, mais les fonds en question doivent être prévus dans le budget des prochains exercices financiers. Il manque ici 200 millions de dollars. Qui plus est, le gouvernement dépense davantage en immobilisations que ce que nous avons prévu dépenser ; il s'est donc creusé un écart considérable. J'aimerais savoir quels choix difficiles sont faits, car les gens d'en face dépensent plus d'argent en immobilisations que nous avons prévu dépenser, et moins d'argent est affecté à l'hôpital Chalmers. Qu'est-ce qui explique l'écart? Où va l'argent?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, simplement à titre de rappel pour les gens d'en face, l'année dernière... Rappelons à tous qu'il s'agissait aussi d'une année électorale. Pendant cette année électorale, deux projets avaient été annoncés dans le budget de capital pour la région de Fredericton. La somme de 4 millions avait été annoncée pour l'Hôpital Dr Everett Chalmers, et la somme de 1,6 million avait été annoncée pour le centre de santé communautaire de Fredericton. Devinez quel projet a, au bout du compte, concrètement reçu plus d'argent et a réellement progressé? C'est le centre de santé communautaire. Même si le gouvernement a



annoncé 4 millions de dollars pour l'Hôpital Dr Everett Chalmers, seulement 90 000 \$ ont été dépensés.

Le projet de centre de santé communautaire était plus avancé sur le plan de la planification, de la conception et de tout le reste. Voilà pourquoi, dans le budget de capital de l'année prochaine que mon collègue a annoncé avant Noël, nous investirons 4,8 millions de dollars dans le centre de santé communautaire ici, à Fredericton. C'est une bonne nouvelle pour les gens de Fredericton. C'est une bonne nouvelle pour les gens de la région, et c'est une bonne nouvelle en matière de soins de santé. Nous devons réduire le nombre de gens de nos hôpitaux...

Le président : Le temps est écoulé.

Baux de pétrole et de gaz

M. Stewart : Le projet de loi 9, en plus d'être déplorable dans le sens qu'il autorise le gouvernement libéral à interdire la mise en valeur du gaz naturel dans la province, prévoit d'autres modifications qui préoccupent au plus haut point. Le projet de loi 9 conférera au ministre de l'Énergie et des Mines le pouvoir de prolonger pour une durée illimitée, voire indéterminée, les permis de recherche de pétrole et de gaz et les baux.

Tout pays, province ou état qui se respecte limite la durée des baux de pétrole et de gaz. En accordant au ministre le pouvoir exclusif de prolonger tout bail ou permis pour une durée illimitée, le projet de loi 9 placera le Nouveau-Brunswick au même rang que des régimes antidémocratiques minés par la corruption. Le ministre expliquera-t-il pourquoi il estime devoir supprimer les restrictions actuelles concernant la prolongation de permis et de baux et avoir le pouvoir d'accorder des prolongations infinies?

L'hon. M. Arseneault : Je suis reconnaissant de la question, mais je veux saisir l'occasion de rectifier les propos du député d'en face. En ouvrant le *Telegraph-Journal* aujourd'hui, j'y ai découvert une page d'opinions, d'opinions insensées d'ailleurs, du député d'en face. Ce dernier disait que nous faisions d'Énergie NB une question politique.

Tout d'abord, chaque fois que nous discutons en particulier de la centrale de Dalhousie, que les Libéraux parlent du nord du Nouveau-Brunswick et du fait qu'ils essaient de créer des possibilités, ceux qui y mettent un frein sont tous des Conservateurs. L'autre jour, la députée d'Edmundston a parlé du Nord ; pourtant, ce sont les Conservateurs qui ont annulé le plan d'action pour le Nord. Ce sont eux qui ont annoncé en grande pompe un investissement de 250 millions de dollars dans le nord du Nouveau-Brunswick... Ils ne l'ont même pas réalisé. Le seul investissement s'est concrétisé dans la circonscription du vice-premier ministre.

Pour revenir à Dalhousie, lorsque le député d'en face s'en est pris à moi, il a dit que j'avais politisé la décision d'annuler un appel d'offres concernant les réservoirs de mazout à Dalhousie. Permettez-moi de lui rappeler que cette décision a été prise en juin 2014 par son



gouvernement. Si le député d'en face aspire à siéger dans la première rangée, il devra mieux étudier les dossiers.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Il est toujours bon de savoir quand on a irrité quelqu'un.

Nous sommes préoccupés par les ressources de la Couronne que le ministre pourra laisser entre les mains de compagnies qui ne seront peut-être même pas capables de mettre en valeur les ressources qui se trouvent dans les concessions ou qui ne voudront peut-être même pas le faire. Pourquoi le ministre abroge-t-il la condition exigeant que les concessions produisent en quantité rentable au profit de baux pouvant être prolongés indéfiniment? Le fait d'autoriser un ministre à accorder des prolongations à des compagnies pour une durée illimitée empêche toute reddition de comptes au sein de notre système. Un tel pouvoir n'est pas très différent de celui qu'exercerait un seigneur de la guerre au Soudan.

Voici ma question pour le ministre : Expliquera-t-il pourquoi il sacrifie la reddition de comptes prévue aux termes de la loi sur le pétrole et le gaz pour y substituer ses propres opinions quant à la durée des baux de pétrole et de gaz à accorder?

L'hon. M. Arseneault : Encore une fois, le ton qu'adopte le député d'en face dans le débat à la Chambre est plutôt avilissant et me déplaît. Vous ne m'avez pas « irrité ».

Quand je parle de Dalhousie... Il me tient à cœur de créer des possibilités pour la collectivité de Dalhousie. Pendant le mandat de l'ancien gouvernement, le nord-est du Nouveau-Brunswick figurait parmi les cinq pires économies du pays. Qu'a fait l'ancien gouvernement? Il n'a absolument rien fait. Maintenant, nous essayons de créer des possibilités.

Je crois en la décision prise en juin 2014 au sujet des réservoirs de mazout. Nous misons sur de nombreux projets énergétiques, et j'aimerais beaucoup que le nord du Nouveau-Brunswick en tire aussi profit. Il s'agit de Chaleur Terminals et de deux ou trois projets de 100 millions de dollars relatifs à un parc de stockage à Belledune. Il serait vraiment bien que les parcs de stockage à Dalhousie puissent faire partie du projet en question ou d'un autre projet.

Encore une fois, si le député vise plus haut et plus loin, il ferait mieux de maîtriser ses dossiers et d'améliorer, par le ton qu'il adopte, la qualité du débat.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

